

Approuvé par l'OA Be3 le 13 janvier 2023 sur avis de la Commission Topsport. Ces critères de sélection ont été rédigés en néerlandais et en français, mais en cas de différences entre les langues, la version néerlandophone fait foi.



SELECTIONS U23 & ELITE 2023

BELGIAN TRIATHLON



Contenu

Liste des abréviations.....	2
Introduction	3
Critères de sélection généraux	4
Critères de sélection spécifiques à BE3.....	4
Triathlon - Disciplines Olympiques.....	4
Processus de sélection de l'équipe nationale	9
Procédure d'appel.....	9
Annexe 1 : Noyau National	10
Elites 1999-.....	10
Athlètes U23 (2003-2000).....	10
Annexe 2 : Code de conduite des équipes nationales	11



Liste des abréviations

Be3	Belgian Triathlon
CAT	Comité d'appel Top Sport
CBAS	Cour Belge d'Arbitrage pour le Sport
CE	Championnat d'Europe
CM	Championnat du Monde
COIB	Comité Olympique et Interfédéral Belge
CS Be3	Comité de sélection Be3
EG	European Games
ETU	European Triathlon Union
ETU-cup	Coupe d'Europe élites
ETUJ	Coupe d'Europe juniors
GF	World Triathlon Series Grand Final
IM	Ironman
JO	Jeux Olympiques
LF3	Ligue Francophone de Triathlon asbl
OA Be3	Organe d'administration de Be3
TRI	World Triathlon
WC	World cup Standard Distance
WTCS	World Triathlon Championship Series
YOG	Youth Olympic Games (Jeux olympiques de la jeunesse)
3VL	Triathlon Vlaanderen vzw
70.3	Courses du circuit Ironman sur la distance du demi-Ironman

Introduction

Un athlète est sélectionné pour l'équipe nationale s'il répond aux critères de sélection, respecte la procédure de sélection et souscrit aux conditions de l'équipe nationale, y compris le Code de Conduite (annexe 2).

Le CS Be3 (CS) est composé de :

- Technisch directeur 3VL
- Directeur technique LF3
- Coach Nationale Triathlon Olympique (seulement pour les Elites)

Un athlète qui souhaite participer à une compétition du calendrier TRI/ETU doit fournir son programme par e-mail au directeur technique de sa ligue au plus tard 3 mois avant la date d'organisation. Aucune autre méthode de communication ne sera acceptée.

Les modifications de ce programme seront envoyées par e-mail au directeur technique de la ligue au moins six semaines avant la date de l'organisation.

Les athlètes qui se désinscrivent tardivement, c'est-à-dire pendant la période où TRI produit la liste de départ jusqu'au jour de la compétition, se verront facturer par la ligue à laquelle l'athlète est affilié des frais administratifs d'un montant égal aux frais d'inscription plus 250€ par désinscription tardive. L'athlète ne peut être dispensé de l'amende de 250 € que s'il existe une raison valable pour l'annulation tardive (par exemple, une blessure ou une maladie).

L'athlète est responsable de l'exactitude des données à tout moment.

Après cela, la procédure suivante est suivie :

- Le directeur technique place l'athlète sur la liste d'attente WT/ETU. WT/ETU décide de l'attribution d'une place de départ selon les règles habituelles de WT. L'attribution d'une place de départ à un athlète particulier reste de la compétence du CS Be3. Un athlète figurant sur la liste de départ ne doit pas automatiquement supposer qu'il peut effectivement prendre le départ.
- S'il y a plus de candidats que de places de départ, une sélection sera faite par le CS Be3. Ici, c'est le classement mondial qui détermine la priorité.
- Le CS Be3 détermine la sélection en son âme et conscience pour envoyer la sélection belge la plus forte possible et/ou atteindre un objectif d'apprentissage/de développement spécifique.

Critères de sélection généraux

- Être licencié à la 3VL ou la LF3.
- Être en mesure de présenter un certificat médical sportif en cours de validité. Le contenu de l'examen médical sportif doit être conforme au règlement de WT. Le certificat doit être remis par e-mail au directeur technique de la ligue avec l'entraîneur national en copie.
- Pouvoir participer sous les couleurs belges.
- En ce qui concerne les courses WT : répondre aux critères de sélection WT. Ces critères peuvent être consultés sur le site web de WT www.triathlon.org.
- En ce qui concerne les YOG : ils répondent aux critères de sélection du COIB.
- Répondre aux critères de sélection spécifiques de Be3.
- Un athlète doit être médicalement apte et prêt à être sélectionné pour les compétitions ci-dessous. Le CS Be3 se réserve le droit de ne pas sélectionner un athlète s'il ne peut pas participer à son plein potentiel, par exemple en raison d'une maladie, d'une blessure ou d'autres circonstances.

Critères de sélection spécifiques à BE3

Triathlon - Disciplines Olympiques

CM Mixed-relays U23 : Hambourg (GER) 13-16 juillet 2023 (2000,2001,2002,2003,2004,2005)

La sélection implique une participation obligatoire à la ETU Cup à Holten le 30 juin 2023.

Le/La premier/ère belge (U23) est sûr de sa place. Pour le numéro 2, c'est le CS Be3 qui décidera. Nous nous baserons dans ce cas sur Holten mais nous prendrons également en compte les autres courses de la saison.

Le CS Be3 se réserve le droit de ne pas envoyer d'équipe si le niveau des participants n'est pas jugé suffisamment élevé. Le potentiel minimum pour la sélection d'un équipe est le top 8.

Date limite de sélection : 2 juillet 2023

La fédération couvrira tous les coûts de participation au CM.



**CE Distance Sprint et mixed-team relay U23 : Balikesir (TUR) 5-6 août 2023
(2000,2001,2002,2003,2004,2005)**

Pour être sélectionnés, les athlètes nés entre 2005 et 2003 doivent terminer 1x dans le top 15 lors d'une ETU Cup Standard Distance en 2023 ou 2x dans le top 15 lors d'une ETU Cup Sprint Distance en 2023.

Pour être sélectionnés, les athlètes nés entre 2002 et 2000 doivent terminer 1x dans le top 10 lors d'une ETU Cup Standard Distance en 2023 ou 2x dans le top 10 lors d'une ETU Cup Sprint Distance en 2023.

Nous sélectionnerons un maximum de 3 athlètes par sexe. S'il y a plus de candidats, le CS Be3 décidera

Pour les relais mixtes, nous enverrons une équipe en cas de top 5 au CM mixed-relays U23 à Hambourg 2023. Ou lorsque 2 dames et 2 hommes sont sélectionnés individuellement pour le CE U23 à Balikesir.

La composition de l'équipe sera faite par le CS Be3. La participation au CM de relais mixte ne garantit pas une éventuelle participation au CE de relais mixte.

Date limite de sélection : 17 juillet 2023

La fédération couvrira tous les frais de participation au CE.

CM U23 : Pontevedra (ESP) 23-24 septembre 2023 (2000,2001,2002,2003,2004,2005)

Pour être sélectionnés, les athlètes doivent terminer 2x dans le top 10 d'une ETU Cup ou 1x dans le top 16 d'une WC en 2023.

Date limite de sélection : 10 juillet 2023

Nous sélectionnerons un maximum de 2 athlètes par sexe. S'il y a plus de candidats, le CS Be3 décidera.

La fédération couvrira tous les coûts de participation au CM.



CE Standard Distance Madrid (ESP) 2-4 juin 2023 (2004-...)

Pour être sélectionnés, les athlètes doivent s'être classés 1x dans le top 20 d'une WC en 2022 ou 2023 ou être parmi les 140 premiers au classement mondial à la date limite.

Date limite de sélection : 10 mai 2023

S'il y a plus de candidats que de places dans le quota, le CS Be3 décidera en fonction des résultats en 2023.

La fédération couvrira tous les frais de participation au CE.

EG Standard Distance Cracovie (POL) 27 juin-1juillet 2023 (2004-...)

Pour être sélectionnés, les athlètes doivent s'être classés 1x dans le top 20 d'une WC en 2022 ou 2023 ou être parmi les 140 premiers au classement mondial à la date limite.

Date limite de sélection : 10 mai 2023

S'il y a plus de candidats que de places dans le quota, le CS Be3 décidera en fonction des résultats en 2023.

Pour le relais mixte, nous enverrons une équipe si 2 dames et 2 hommes se sélectionnent individuellement.

La fédération couvrira tous les frais de participation aux EG.

CM de mixed-relays élite : Hambourg (GER) 13-16 juillet 2023

Ces relais mixtes sont la principale priorité de la saison 2023. Par conséquent, nous préférons que les athlètes ne participent pas en individuel à Hambourg pour nous concentrer uniquement sur les relais.

La composition de l'équipe sera déterminée par le CS Be3.

Date de clôture de la sélection : 2 juillet 2023

La fédération couvrira tous les frais de participation à la Coupe du monde.



CE Sprint Distance Balikesir (TUR) 5-6 août 2023 (2004-...)

Pour être sélectionnés, les athlètes doivent s'être classés 1x dans le top 20 d'une WC en 2022 ou 2023 ou être parmi les 140 premiers au classement mondial à la date limite.

Date limite de sélection : 17 juillet 2023

S'il y a plus de candidats que de places dans le quota, le CS Be3 décidera en fonction des résultats en 2023.

Pour le relais mixte, nous enverrons une équipe si 2 dames et 2 hommes se sélectionnent individuellement.

La fédération couvrira tous les frais de participation au CE.

ETU Cup's 2023 (2004-...)

Les athlètes peuvent participer s'ils figurent sur la liste nationale (annexe 1), s'ils ont terminé au moins 1x dans le top 30 d'une ETU Cup ou 2x dans le top 20 d'une ETU junior Cup en 2022.

S'il y a plus de demandes que de places, le CS Be3 décidera. Les athlètes figurant sur la liste nationale sont toujours prioritaires.

Les fédérations examineront dans quelles courses elles interviendront pour les coûts, course par course, et le communiqueront en temps utile aux athlètes qui en font la demande.

World Cup's 2023 (2004-...)

Les athlètes nés entre 2005 et 2002 peuvent participer à condition qu'ils terminent au moins 1x dans le top 16 d'une ETU Cup Standard Distance en 2022 ou 2023 ou 2x dans le top 16 d'une ETU Cup Sprint Distance en 2022 ou 2023.

Les athlètes nés en 2001 et avant peuvent participer à condition de

- terminer au moins 1x dans le top 10 d'une ETU Cup Standard Distance en 2022 ou 2023 ou
- terminer 2x dans le top 10 d'une ETU Cup Sprint Distance en 2022 ou 2023 ou
- terminer 1x dans le top 20 d'une WC en 2022 ou
- 60 jours avant la date de la course figurer parmi les 140 premiers du classement mondial.

S'il y a plus de demandes que de places, le CS Be3 décidera, le classement olympique étant la première priorité dans ce cas.

Les fédérations examineront dans quelles courses elles interviendront pour les coûts, course par course, et le communiqueront en temps utile aux athlètes qui en font la demande.



World Triathlon Championship Series & Grand final 2023 (2004-...)

Les athlètes nés entre 2005 et 2002 peuvent participer à condition qu'ils aient terminé au moins 1x dans le top 16 d'une WC en 2022 ou 2023.

Les athlètes nés en 2001 et avant peuvent participer à condition de

- terminer au moins 1x dans le top 10 d'une WC en 2022 ou 2023 ou
- terminer 1x dans le top 20 d'une WTCS/GF en 2022 ou
- 60 jours avant la date de la course, figurer parmi les 80 premiers du classement mondial.

S'il y a plus de demandes que de places, le comité de sélection décidera, le classement olympique étant la première priorité dans ce cas.

Les fédérations examineront dans quelles courses elles interviendront pour les coûts, course par course, et le communiqueront en temps utile aux athlètes qui en font la demande.

European mixed relays club championships: La Baule (FRA) 23-24 septembre 2023

Pour les Championnats d'Europe des clubs, la sélection sera déterminée par la somme des deux meilleurs athlètes du club dans les épreuves féminines et masculines participant à la T3-serie à Sint-Laureins le 28 mai 2023. Le coût de la participation est entièrement à la charge du club participant.

Name switch

Le name switch est toujours utilisé en fonction de l'amélioration du classement mondial. La personne la mieux classée a toujours la priorité.

L'athlète concerné par le name switch sera notifié par e-mail et ne pourra évidemment pas courir lui-même pendant le week-end d'utilisation du name switch.

Une demande d'utilisation du name switch doit être faite au moins 2 mois à l'avance au CS Be3. La demande n'est pas une garantie, cette décision sera prise par le CS Be3

Pour les athlètes nés entre 2005 et 2004, nous n'utiliserons un name switch que pour les athlètes qui ont obtenu un top 3 au CE ou au CM Junior en 2023 et qui figurent sur la liste nationale.

Pour les athlètes nés entre 2003 et 2000, nous utiliserons le name switch uniquement pour les athlètes figurant sur la liste nationale.

Pour les athlètes nés en 1999 et avant, nous utiliserons le name switch uniquement pour les participations aux WC et aux WTCS.

Processus de sélection de l'équipe nationale

La composition des sélections nationales est établie selon la procédure suivante :

- Les athlètes envoient leur candidature par course, par e-mail au directeur technique de leur ligue au moins trois mois avant la date d'organisation.
- Le CS Be3 fera la sélection pour les courses concernées sur la base des résultats des courses.
- Si aucun accord ne peut être trouvé au sein du CS Be3 sur la composition de l'équipe nationale, les avis de chaque membre du CS Be3 seront transmis à l'OA Be3, qui prendra à son tour une décision finale.
- Si un membre de l'équipe nationale est blessé, malade ou en mauvaise forme, la sélection de ce membre de l'équipe sera réévaluée par le CS Be3. A cette fin, le CS Be3 peut demander des informations complémentaires au médecin traitant, au médecin fédéral, à l'entraîneur personnel. Ce faisant, les règles de la vie privée et du secret professionnel seront respectées.
- Si un membre de l'équipe nationale, en raison d'une maladie, d'une blessure ou d'une condition physique insuffisante, sort de l'équipe, le CS Be3 peut décider d'aligner un autre athlète à sa place, mais n'est pas obligé de le faire.
- Cette procédure de sélection peut être ajustée par le CS Be3 en fonction des modifications éventuelles du règlement de WT et/ou du calendrier des courses.
- Dès que la sélection nationale finale a été faite, les directeurs techniques le communiquent aux athlètes sélectionnés.
- Les sélections nationales seront ensuite rendues publiques sur les sites Internet des ligues. Un communiqué de presse commun sera également publié avec la composition de la sélection nationale.

Procédure d'appel

Les athlètes peuvent faire appel des décisions du CS Be3 dans les 5 jours ouvrables suivant la publication de la sélection sur le site web de la ligue. L'appel est adressé à la CAT par e-mail ou par lettre recommandée et après versement d'une caution de 100€ sur le compte de Be3 (BE45 0013 5794 1089).

La CAT est composé du/des :

- Président de Bee3
- Vice-présidents de Be3

La CAT examinera l'appel dans les 5 jours ouvrables suivant la réception de l'appel. Si la CAT donne raison à l'athlète, la décision du CS Be3 sera révisée et la caution remboursée.

La décision du comité d'appel (BC) de Be3 peut faire l'objet d'un appel final endéans les cinq (5) jours ouvrables auprès de la CBAS.

Annexe 1 : Noyau National
Elites 1999-...

Hanne De Vet	Elite	1998	28e WC Arzachena	29e WC Huatulco	22e EK OD	3VL
Noah Servais	Elite	1997	13e WC Miyazaki	15e WC Tongyeong	20e GF Abu Dhabi	LF3
Arnaud Mengal	Elite	1997	8e WC Valencia	15e WC Arzachena	16e WC Pontevedra	LF3
Erwin Vanderplancke	Elite	1995	23e WTS Montreal	18e WC Miyazaki	4e EK Relays	LF3
Jolien Vermeylen	Elite	1994	7e WC Pontevedra	2e WC Bergen	4e EK Relays	3VL
Jelle Geens	Elite	1993	4e WTS Montreal	4e WTS Bermuda	3e GF Abu Dhabi	3VL
Marten Van Riel	Elite	1992	12e WTS Leeds	9e WTS Montreal	14e WR 1/1/23	3VL
Valerie Barthelemy	Elite	1991	4e WC Valencia	13e GF Abu Dhabi	OR 26e 1/1/23	3VL
Claire Michel	Elite	1988	9e WC Arzachena	5e WC Vina del Mar	38e GF Abu Dhabi	LF3
Joris Basslé	Elite	1999	10e ETU Lievin			3VL

Athlètes U23 (2003-2000)

Wout Ghielens	U23	2003	14e Caorle	9e Tabor	16e EK U20	3VL
Thijs Balte	U23	2003	5e Melilla	8e Caorle	12e WK U20	3VL
Nele Dequae	U23	2003	10e Caorle	6e Bled	12e EK U20	3VL
Raf De Dobbelaere	U23	2003	13e Quarteira	3e Melilla	10e EK U20	3VL
Rhune Vansteenkiste	U23	2003	10e Tabor	11e Bled		3VL
Adrien Deharre	U23	2000	32e ETU Caorle	12e ETU Holten	20e WK U24	LF3
Thomas Guilmot	U23	2000	38e ETU Melilla	42e ETU Caorle	29e WC Valencia	3VL

Pour les critères de 2024, veuillez vous référer au site web de BE3 : critères liste nationale.

Annexe 2 : Code de conduite des équipes nationales

L'équipe nationale de triathlon est représentée par les meilleurs athlètes et le personnel sélectionnés. Les membres de l'équipe nationale doivent se comporter comme des ambassadeurs de leur sport, de leur fédération et de leur pays. Par conséquent, toute personne invitée à faire partie d'une sélection nationale est priée de souscrire au code de conduite suivant. Ce code de conduite est une condition préalable pour faire partie de la sélection nationale.

- L'athlète portera la tenue nationale autant que possible et au moins aux moments suivants : briefings, podiums, compétition et entraînements, à l'aéroport, pendant les repas, aux rencontres avec la presse, ...
- L'athlète partage les valeurs suivantes : fair-play, sens des responsabilités, dévouement, honnêteté, ponctualité, communication correcte, respect des règles de sécurité, persévérance, perfectionnisme, gratitude,...
- Les comportements discriminatoires, le langage inapproprié, les comportements inappropriés, le vandalisme, le tabagisme, le dopage, l'abus d'alcool, la consommation de drogues, ... sont inacceptables.
- Le sportif est conscient de son rôle de modèle dans le monde virtuel (facebook, twitter, instagram, etc.) et dans ses rapports avec la presse.
- L'athlète accepte et respecte le règlement antidopage.
- L'athlète participe aux entretiens convoqués par la direction de la délégation.
- Si la délégation nationale est invitée à participer à une cérémonie avant ou après la compétition, les athlètes et les dirigeants de la délégation discuteront de la position à adopter. Chaque athlète se conformera à la décision de la direction de la délégation.
- Si, pendant la compétition, une situation se présente où les chances d'un coéquipier seraient compromises si le signataire coopérait avec la concurrence, il s'abstiendra de coopérer avec la concurrence, sauf s'il est clair que son résultat serait pertinemment compromis.
- Selon les règles de TRI, tout athlète a le droit de déposer une plainte pour une irrégularité (présumée) de la compétition, d'un officiel ou d'un athlète. Si cette irrégularité présumée a été commise par un athlète qui fait également partie de sa propre sélection nationale, le plaignant consultera d'abord le chef de délégation sur l'opportunité de la plainte.
- Durant les événements de TRI, l'athlète est soumis aux règles et aux codes de TRI <https://www.triathlon.org/>.

Sanctions

Les infractions à ce code de conduite seront traitées en première instance par le directeur technique de la ligue concernée. Les infractions mineures peuvent entraîner la suspension de la participation aux sessions d'entraînement, aux stages, aux journées de test ou aux compétitions. Les infractions mineures ou majeures répétées seront toujours signalées à la commission disciplinaire de la ligue concernée (voir également le règlement interne de la ligue).

Pour accord (avec la mention écrite à la main "Lu et approuvé"),

L'athlète (signature, date)

Directeur technique (signature, date)